

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 9 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 3 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 3 octobre 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU, David OLIVIER.

Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nadine LECHATTELLIER à Benoit BALAIS
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE
Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20231009-23_05839-DE
Date de télétransmission : 23/10/2023
Date de réception préfecture : 23/10/2023

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-6-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 11 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-102 – Nouveau tarif pour le remplacement de vaisselle lors des locations de la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint-Pierre-la-Vieille

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est indiqué qu'il existe un tarif de 2 € en cas de remplacement nécessaire pour la vaisselle louée, il est proposé de prévoir un second tarif pour les éléments ayant une valeur plus importante (pichet, saladier...)

- Tarif pour petit élément de vaisselle à remplacer (verre...) : 2 €
- Tarif pour grand élément de vaisselle à remplacer (pichet, saladier...) : 5 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **FIXE** le nouveau tarif à 5 euros pour la vaisselle la plus importante,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 9 octobre 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

